

DECISION N° 12-2022

portant validation de l'offre de la société EET SERVICE sur l' installation de base du câblage pour la sécurisation du site Jean Moulin.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20220216-DAJ-DEC-22-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

Affichage : 17/02/2022

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l' article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la mise en concurrence préalablement effectuée ;

Vu la proposition de la société EET SERVICE sur l' installation de base du câblage pour la sécurisation du site Jean Moulin.

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;

Considérant que la proposition de la société EET SERVICE est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE :

- De valider la proposition de la société EET SERVICE sur l' installation de base du câblage pour le projet de la sécurisation du site de Jean Moulin d' un montant de 59 966.16 € TTC.

- D' indiquer que le paiement se fera par phase comme présenté sur le devis

A Bernay, le 15 février 2022

Marie-Lyne VAGNER